



Autorité du pont Windsor-Détroit Résumé du plan d'entreprise

Pour la période de planification
de 2025-2026 à 2029-2030



WDBA  **APWD**
Windsor-Detroit Autorité du pont
Bridge Authority Windsor-Détroit

Canada 



RECONNAISSANCE DES TERRES

Nous reconnaissons que les terres où le projet de Pont international Gordie-Howe est en cours de construction se trouvent sur un territoire anichinabé. Les Anichinabés de la région de Windsor, connus sous le nom de Conseil des Trois Feux, regroupent les Nations des Ojibwés, des Outaouais et des Potéouatamis. Ce territoire a également servi de lieu de refuge à la Nation huronne-wendat.

Table des matières

Résumé exécutif	4
1. Vue d'ensemble	7
1.1 Mandat	8
1.2 Principales autorités	8
1.3 Déclarations de vision et de mission	8
1.4 Activités principales et programmes principaux	9
1.5 Programmes gouvernementaux visant la même clientèle (à la fois fédérale et provinciale)	10
1.6 Rapport annuel de l'APWD	11
1.7 Examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada	11
2.État et progrès de 2024-2025 et environnement opérationnel actuel de l'APWD	12
2.1 Statut et progrès en 2024-2025	13
2.2 Contexte opérationnel actuel (Menaces et possibilités)	14
2.3 Conformité aux priorités du gouvernement	17
3. Objectifs stratégiques, indicateurs de réussite et résultats escomptés pour 2025-2026 et la période de planification	20
3.1 Approche de la planification stratégique, de la gestion du rendement et de la gestion des risques	21
3.2 Objectifs stratégiques de l'APWD pour la période de planification (2025-2026 à 2029-2030)	21
4. Gestion des risquest	26
5. Aperçu financier	28
ANNEXES	31
Annexe 1: Structure d'entreprise et de gouvernance du projet	32
Annexe 2: Résultats escomptés	38
Annexe 3: États financiers et budgets	42
Annexe 4: Risque et réponses aux risques	44
Annexe 5: Conformité aux exigences législatives et politiques	45
Annexe 6: Priorités et orientation du gouvernement	48



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ET RENDEMENT GLOBAL

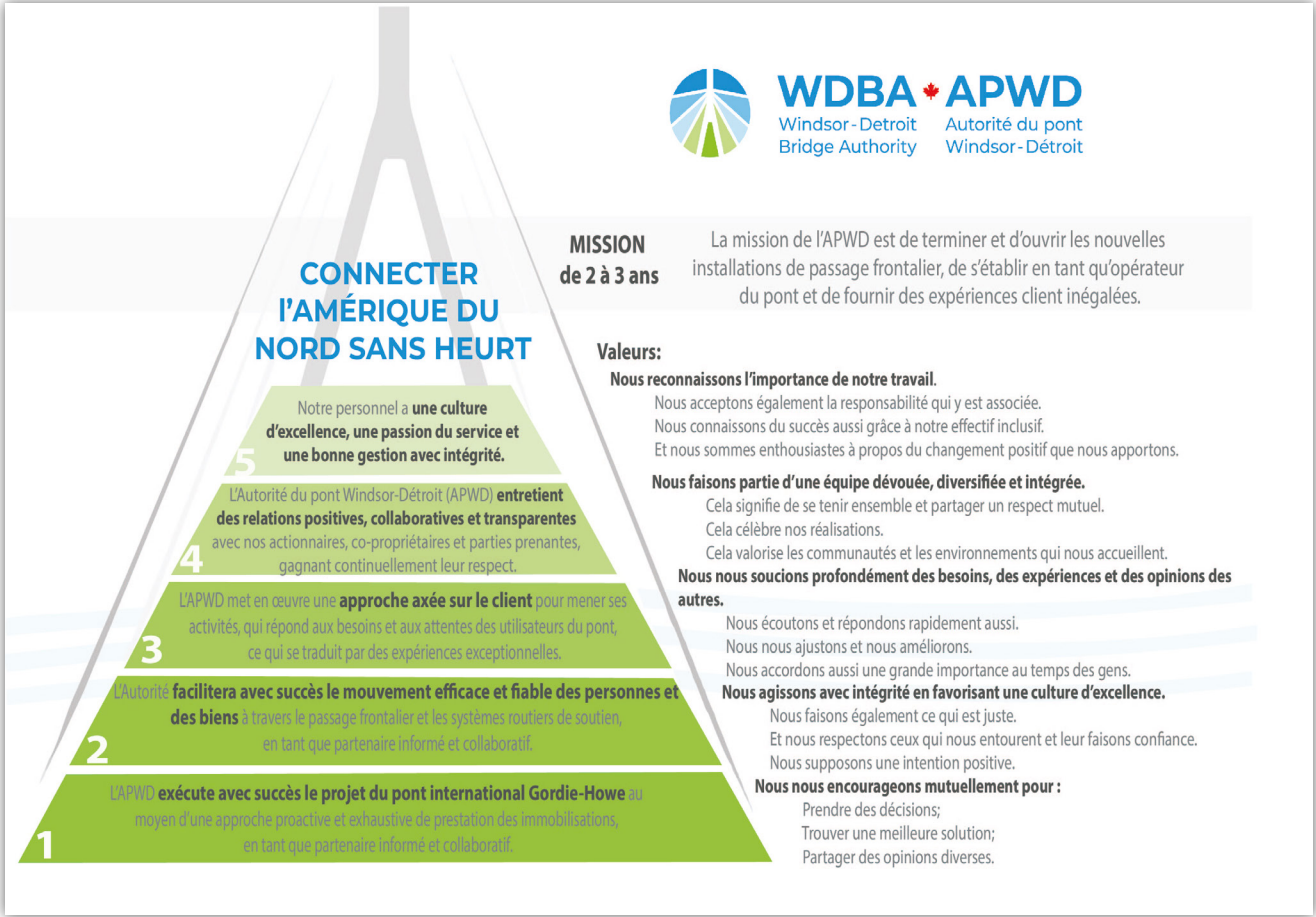
Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est le point de passage terrestre commercial le plus fréquenté entre le Canada et les États-Unis (É.-U.). Il gère environ 30 pour cent du commerce canado-américain qui voyage par camion. On s’attend à ce que le Pont international Gordie-Howe devienne le point de passage international Canada–États-Unis le plus achalandé lorsqu’il ouvrira.

L’Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) continue de s’acquitter de tous les aspects du projet, de sa gestion du rendement de Bridging North America (BNA), de ses relations avec les parties prenantes et les agences, de sa consultation étroite avec les gouvernements du Canada et du Michigan, de son engagement auprès des futurs utilisateurs du passage, ainsi que de sa transparence et de son engagement envers le personnel.

OBJECTIFS PRINCIPAUX

En 2025-2026, l’APWD continuera de mettre en œuvre ses objectifs stratégiques en fonction de la figure ci-dessous.

Figure 1: Stratégie de l’APWD sur une page



Les principaux objectifs de l’APWD, basés sur des objectifs stratégiques, incluent la réalisation du projet du Pont international Gordie-Howe :

- a. L’APWD gérera le projet d’immobilisations en mettant la sécurité et la qualité au premier plan. L’APWD élargira son équipe d’exploitation pour assurer la supervision efficace et efficiente de son entrepreneur, BNA, et développer et maintenir des relations solides avec ses partenaires d’agence afin d’assurer le mouvement sûr et efficace des personnes, des biens et des services entre le Canada et les États-Unis.

- b. Les activités de préparation opérationnelle, y compris l'élaboration de plans d'intervention d'urgence, continueront d'être au centre des préoccupations durant la première moitié de 2025-2026.
- c. Une fois que l'installation sera ouverte à la circulation, l'accent sera mis sur l'établissement d'une base de référence pour le rendement opérationnel et l'amélioration continue.

GESTION FINANCIÈRE

En 2025-2026, l'APWD continuera de peaufiner son modèle financier renouvelé pour prévoir les coûts et les revenus futurs.

Pour 2025-2026, les coûts budgétaires projetés de l'APWD sont les suivants : Budget de fonctionnement d'environ 134,8 millions de dollars et budget d'investissement d'environ 208,3 millions de dollars.



1. VUE D'ENSEMBLE

1.1 Mandat

Le mandat de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) est basé sur ses lettres patentes, ses lettres patentes supplémentaires et l'accord de passage. Conformément à ce mandat, l'APWD est chargée de concevoir, de construire et d'entretenir tous les infrastructures et les actifs nécessaires, d'établir et de percevoir des péages et d'exploiter l'installation, le tout dans le but de maximiser le débit sécuritaire et efficace des personnes et des biens à la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre Windsor, en Ontario et Détroit, au Michigan. L'APWD est également responsable de la supervision des intérêts du Canada et de la fourniture d'un haut niveau de gestion du Pont international Gordie-Howe.

Le mouvement efficace du trafic à travers le corridor commercial Windsor-Detroit sera réalisé avec le Pont international Gordie-Howe et les installations adjacentes en offrant une redondance ou un choix de passage, des prix raisonnables, une capacité pour le trafic actuel et futur, un traitement frontalier amélioré et une connectivité entre autoroutes.

L'APWD a conclu un contrat avec Bridging North America (BNA), dans le cadre d'un accord de partenariat public-privé, et collabore avec l'État du Michigan, en tant que co-propriétaire du pont, l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), la General Services Administration (GSA) des États-Unis et le Customs and Border Protection (CBP) des États-Unis pour fournir, exploiter et entretenir le passage frontalier.

1.2 Principales autorités

L'APWD a été créée par lettres patentes aux termes du paragraphe 29(1) de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*. Il s'agit d'une société d'État non-mandataire au sens de la partie I de l'annexe III, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

L'APWD rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre). À titre de société d'État, l'APWD est assujettie au régime de gouvernance des sociétés d'État établi aux termes de la partie X de la LGFP, ainsi qu'à un ensemble d'autres lois applicables.

1.3 Déclarations de vision et de mission

En 2025-2026, la vision à long terme de 10 ans de l'APWD et sa mission à court terme sont :

- « **Relier l'Amérique du Nord harmonieusement** » Cela met en évidence la nécessité d'être un point de passage frontalier géré de manière efficace et axé sur le client, où le processus est simplifié et facilement compréhensible et où le temps de déplacement est réduit au minimum. La vision met également en évidence comment le Pont international Gordie-Howe assurera le mouvement efficace et « harmonieux » des personnes et des biens à travers le passage frontalier terrestre le plus fréquenté entre le Canada et les États-Unis en offrant une redondance ou un choix de passage, une capacité existante et future, un traitement frontalier amélioré et une connectivité globale du système entre autoroutes.



- Au-delà de la prévisibilité, de la fiabilité et de l'efficacité temporelle, une frontière sans heurts consiste également à bien équilibrer l'efficacité temporelle et l'efficacité des coûts en fixant des tarifs de péage raisonnables. Des tarifs de péage raisonnables garantiront que les clients ne se détournent pas vers d'autres passages, ce qui entraînerait des temps de trajet plus longs, ou décideraient de ne pas traverser la frontière du tout, ce qui affecterait le commerce et l'investissement transfrontaliers. En se concentrant sur son mandat principal d'assurer une connexion sans faille, le Pont international Gordie-Howe contribuera à la croissance économique en rendant la région et le Canada plus attrayants pour les investissements, le commerce et le tourisme.
- Pour atteindre cette vision à long terme, la mission à court terme est que l'APWD réussisse à passer de la construction à l'exploitation avec une stratégie générale visant à achever et ouvrir les nouvelles installations de passage frontalier, s'établir en tant qu'exploitant du pont et offrir des expériences client inégalées.

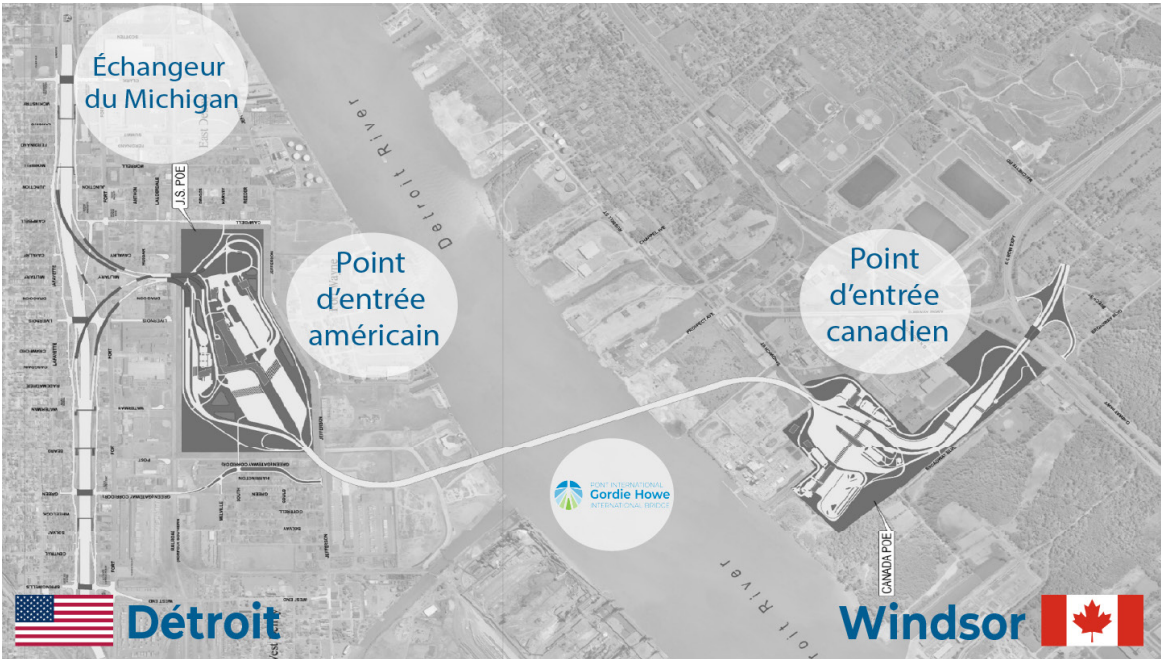
1.4 Activités principales et programmes principaux

Le projet du Pont international Gordie-Howe comprend :

- les points d'entrée (PDE) canadiens et américains qui seront les deux (2) plus grands établissements frontaliers sur la frontière entre le Canada et les États-Unis;
- le pont qui sera le plus long pont à haubans en Amérique du Nord reliant les deux (2) points d'entrée;
- l'échangeur du Michigan qui comprend trois (3) kilomètres (1,8 mile) de l'Interstate-75 (I-75), quatre (4) nouvelles bretelles reliant le PDE américain à l'I-75, quatre (4) ponts routiers, cinq (5) passerelles pour piétons et des améliorations des routes locales.

Comme le montre la figure ci-dessous, cela créera un système intégré reliant l'autoroute I-75 au Michigan avec les autoroutes 3 et 401 au Canada via la Promenade Rt. Hon. Herb Gray.

Figure 2: Composantes du Pont international Gordie-Howe



Les principales activités de l'APWD au cours de la période de planification de cinq (5) ans comprennent :

- **terminer la construction** : achèvement de la construction, mise en service et intégration du système, y compris la remise et l'aménagement final par les agences frontalières;
- **se préparer pour les opérations** : mise en œuvre des systèmes, processus et procédures de gestion des opérations et des actifs nécessaires pour gérer efficacement les opérations;
- **ouvrir le passage à la circulation** : ouverture au public du pont, suivie de la stabilisation des opérations pour résoudre tout problème restant de processus ou technique;
- **stabiliser et optimiser les opérations** : atteinte des opérations stables, suivies d'une optimisation continue pour améliorer l'efficacité et devenir un point de passage privilégié.

Parallèlement, et en soutien aux activités mentionnées ci-dessus, l'APWD effectuera ce qui suit :

- **établir et mettre en œuvre des tarifs de péage** : mettre en œuvre des tarifs de péage et s'assurer que les péages peuvent être perçus;
- **recouvrer l'investissement du Canada** : mettre en œuvre une stratégie qui tient compte du recouvrement de la contribution du Canada dans le projet;
- **assurer la sensibilisation au Pont international Gordie-Howe** : continuer à faire progresser les efforts de sensibilisation sur le marché pour garantir la satisfaction des futurs clients, y compris comment traverser efficacement le Pont international Gordie-Howe;
- **restructurer l'APWD** : restructuration organisationnelle et initiatives en cours pour garantir que l'APWD fonctionne de manière plus efficace alors qu'elle passe de la gestion de la construction aux opérations du pont.

Les détails des travaux requis se trouvent à la section 3.

1.5 Programmes gouvernementaux visant la même clientèle (à la fois fédérale et provinciale)

Les véhicules commerciaux et non commerciaux souhaitant traverser la frontière entre le Canada et les États-Unis dans le corridor commercial Windsor-Détroit ont la possibilité de le faire soit par le tunnel Detroit-Windsor, dont la Ville de Windsor est propriétaire en partie (notez qu'aucun gros camion n'est autorisé à emprunter ce passage), soit par le Pont Ambassador, qui est privé. Ce corridor comprendra le Pont international Gordie-Howe.

De même, le pont Blue Water fonctionne dans la région du sud-ouest de l'Ontario, reliant l'est du Michigan. Il est situé à environ 100 kilomètres au nord-est du Pont international Gordie-Howe et géré par la Société des ponts fédéraux Limitée.

L'APWD travaille en collaboration avec d'autres entités provinciales et fédérales, y compris le ministère des Transports de l'Ontario (MTO), l'ASFC et l'ACIA. Étant donné que le Pont international Gordie-Howe est un projet binational, l'APWD collabore également étroitement avec le CBP et la GSA. Il faut noter que chaque organisme a un rôle distinct dans la facilitation du mouvement des personnes et des biens à la frontière.

Les clients voyageant ou transportant des biens sur de longues distances (voyages non locaux) peuvent également choisir d'autres modes de transport par chemin de fer, l'air ou les voies navigables ce qui a un impact sur les programmes gouvernementaux connexes.

1.6 Rapport annuel de l'APWD

Pour de plus amples renseignements sur les activités de la société, consultez le rapport annuel à l'adresse suivante : www.pontinternationalgordiehowe.com/entreprise/rapports-d-entreprise/.

1.7 Examen spécial du Bureau du vérificateur général du Canada

Aux termes de l'article 138 de la LGFP, les sociétés d'État doivent subir un examen spécial au moins une fois tous les dix (10) ans. En juin 2022, le Rapport d'examen spécial du vérificateur général du Canada a été présenté au conseil d'administration de l'APWD. Une copie du rapport d'examen spécial et du plan d'action détaillé est disponible à l'adresse www.pontinternationalgordiehowe.com/entreprise/rapports-d-entreprise/.

Il faut noter que toutes les mesures à prendre préconisées de l'examen spécial du BVG ont été achevées, à l'exception du suivi des nominations au Conseil. L'APWD continue de faire le suivi de ces mesures. Veuillez consulter l'annexe 1 pour plus de détails.



2. ÉTAT ET PROGRÈS DE 2024-2025 ET ENVIRONNEMENT OPÉRATIONNEL ACTUEL DE L'APWD

2.1 Statut et progrès en 2024-2025

Ce qui suit présente les faits saillants de 2024-2025, conformément aux objectifs stratégiques de l'APWD approuvés par le Conseil du Trésor pour 2024-2025.

Livraison des immobilisations

La saison de construction de 2024-2025 a continué à être occupée, avec environ 400 000 heures de travail par mois au cours de l'exercice, et plus de 17,5 millions d'heures de travail au total à la fin de février 2025, ce qui représente un avancement de 96 % des travaux d'infrastructure. Le projet a atteint une étape importante en juin 2024 avec la connexion du tablier de pont à travers la rivière Détroit. À ce moment-là, le pont est devenu un passage international sous la compétence des organismes de contrôle frontalier du Canada et des États-Unis.

État de préparation opérationnelle

En 2024-2025, l'APWD a poursuivi ses préparatifs non seulement pour l'achèvement substantiel et l'ouverture du pont, mais aussi, entre autres, son travail pour mettre en place des systèmes et des personnes afin de gérer les opérations et le rendement de BNA.

Pour préparer les activités opérationnelles, l'APWD a continué de travailler avec les agences frontalières, les autorités de transport et d'autres agences et partenaires de réponse, y compris au Canada et en Ontario (ASFC, ACIA et MTO, respectivement), aux États-Unis (CBP, GSA, US Department of Agriculture, US Fish and Wildlife Service, et la Food and Drug Administration), et au Michigan (MDOT), ainsi qu'avec les forces de l'ordre locales, provinciales, fédérales et étatiques, ainsi que d'autres premiers intervenants, services d'incendie et services médicaux d'urgence. Cela a inclus l'élaboration d'accords de collaboration, de plans d'intervention d'urgence et d'incidents, de plans de gestion de la circulation et d'autres plans opérationnels prioritaires.

Stratégie de gestion des revenus

L'APWD a élaboré une stratégie de gestion des revenus détaillant les sources de revenus du Pont international Gordie-Howe. En outre, cette stratégie tient également compte des coûts d'exploitation futurs de l'organisation et du modèle de financement potentiel.

Les points saillants de la stratégie de gestion des revenus de l'APWD comprennent :

- Amélioration de l'expérience client
 - L'APWD a commencé, pour de bon, ses efforts pour promouvoir les aspects axés sur le client du Pont international Gordie-Howe
- Coûts d'exploitation et modèle de financement de l'APWD
 - L'APWD a redéveloppé son modèle financier, améliorant sa capacité de planification financière à long terme, même au-delà de la période de planification de cinq (5) ans.

2.2 Contexte opérationnel actuel (Menaces et possibilités)

Comme de nombreuses organisations, l'APWD est affectée par divers facteurs internes, externes et régionaux. L'organisation continue de travailler à atténuer les différentes menaces et à tirer parti des possibilités associées à ces facteurs. Ces menaces et occasions, au cours des deux (2) prochains exercices financiers, sont axées sur les thèmes de la préparation opérationnelle et de la transition de l'APWD de la conception-construction à l'exploitation du pont.

Tableau 1 : Menaces et possibilités

Menace/Possibilité	Évaluation
Environnement interne	
Occasion : Des pratiques de gestion financière prudentes, une précision améliorée dans les prévisions de revenus	Description : L'application systémique de pratiques de gestion financière prudentes (y compris des contrôles financiers solides, des audits réguliers et des processus de budgétisation complets) peut conduire à une amélioration de l'exactitude des prévisions de revenus et de coûts. En faisant cela, l'APWD peut s'assurer que les ressources financières sont allouées de manière efficace et efficiente. Cette approche améliore non seulement la transparence et la responsabilité, mais elle renforce également la confiance dans la gestion financière de l'organisation. Incidence: L'APWD commencera, à moyen terme, à récupérer l'investissement du Canada. Immobilisations : L'APWD développe les outils, systèmes et processus nécessaires pour garantir une période de recouvrement raisonnable pour le Canada.
Occasion : Optimisation de la gouvernance et des processus d'affaires	Description : L'organisation a l'occasion d'optimiser ses systèmes, sa gouvernance et ses processus d'affaires, ainsi que ses pratiques d'administration des contrats. Incidence : L'APWD exerce son mandat en appliquant une gestion forte et prudente de ses ressources afin de maximiser le rendement de l'investissement du Canada. Immobilisations : Examiner et mettre en œuvre les pratiques exemplaires et la méthodologie allégée pour rendre les opérations de l'APWD encore plus efficaces.

Menace/Possibilité	Évaluation
Environnement externe	
Occasion : L'ouverture du pont permet de modifier les schémas de circulation, d'avoir un impact environnemental positif, d'améliorer la sécurité communautaire et d'accroître le tourisme régional	Description : L'ouverture du pont permet de réduire la congestion routière sur les routes locales de Windsor et, par ailleurs, devrait attirer plus d'utilisateurs grâce à une meilleure efficacité du flux de circulation. Incidence : La réduction de la congestion routière et un deuxième pont entraîneront moins de temps d'attente pour le trafic transfrontalier, ce qui aura un impact positif sur l'environnement. Les routes locales seront considérablement moins congestionnées, ce qui aura un impact positif sur les résidents et améliorera les conditions de sécurité pour les résidents. Le tourisme accru aura un impact positif sur la région et les revenus de péage de l'APWD en raison des augmentations générales du trafic transfrontalier. Immobilisations : L'APWD continuera de développer et d'exécuter son plan de marketing pour maximiser le nombre de clients du Pont international Gordie-Howe.
Occasion : Le Pont international Gordie-Howe permettra une plus grande capacité pour les personnes, les biens et les services de traverser la frontière, et créera une redondance	Description : Le pont aidera à accueillir la croissance future du commerce et du trafic transfrontaliers et créera une redondance. Incidence : En atteignant un objectif d'amélioration du commerce entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, le pont pourrait offrir un accès continu et amélioré, facilitant le commerce vers et depuis ces marchés. Immobilisations : Tout comme l'occasion mentionnée ci-dessus, l'APWD continuera de développer et d'exécuter son plan de marketing pour maximiser le nombre de clients du Pont international Gordie-Howe.
Environnement économique et commercial régional	
Menace : Examen conjoint de 2026 de l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM)	Description : L'ACEUM sera examiné en 2026, ce qui pourrait entraîner des changements au régime de libre-échange nord-américain existant. Incidence : Des changements significatifs (ou des politiques économiques plus larges) pourraient avoir un impact sur le volume du trafic transfrontalier, avec un impact conséquent sur les revenus de l'APWD. Atténuation : L'APWD surveillera et coordonnera avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et Affaires mondiales Canada (AMC) pour aborder tout changement de politique. L'APWD continuera également à travailler bilatéralement avec les États-Unis sur des domaines en dehors de l'Accord, comme la coopération aux frontières.

Menace/Possibilité	Évaluation
Environnement économique et commercial régional	
Occasion : Collaboration avec d'autres opérateurs de frontières terrestres	Description : Les efforts collaboratifs des opérateurs régionaux peuvent améliorer le mouvement des biens et des personnes. Incidence : Plusieurs passages offrent une redondance et une efficacité améliorée. Immobilisations : L'APWD continuera à développer ses relations avec les autres opérateurs frontaliers régionaux afin de mieux rationaliser les services.
Occasion : Sécurité et traitement aux frontières améliorés	Description : L'installation est conçue en tenant compte à la fois de la sécurité et de l'efficacité, des installations d'inspection améliorées pour les sorties et les entrées, ainsi que les nouvelles technologies d'inspection. Incidence : Capacité améliorée à sécuriser la frontière et à gérer les personnes et les biens traversant la frontière. Immobilisations : L'APWD continuera à établir des relations de collaboration avec les agences frontalières pour maintenir et renforcer la confiance dans la capacité du Canada à sécuriser sa frontière.

2.3 Conformité aux priorités du gouvernement

Comme défini dans le discours du Trône ouvrant la première session du 44e Parlement, les priorités du gouvernement du Canada sont axées sur les éléments suivants* .

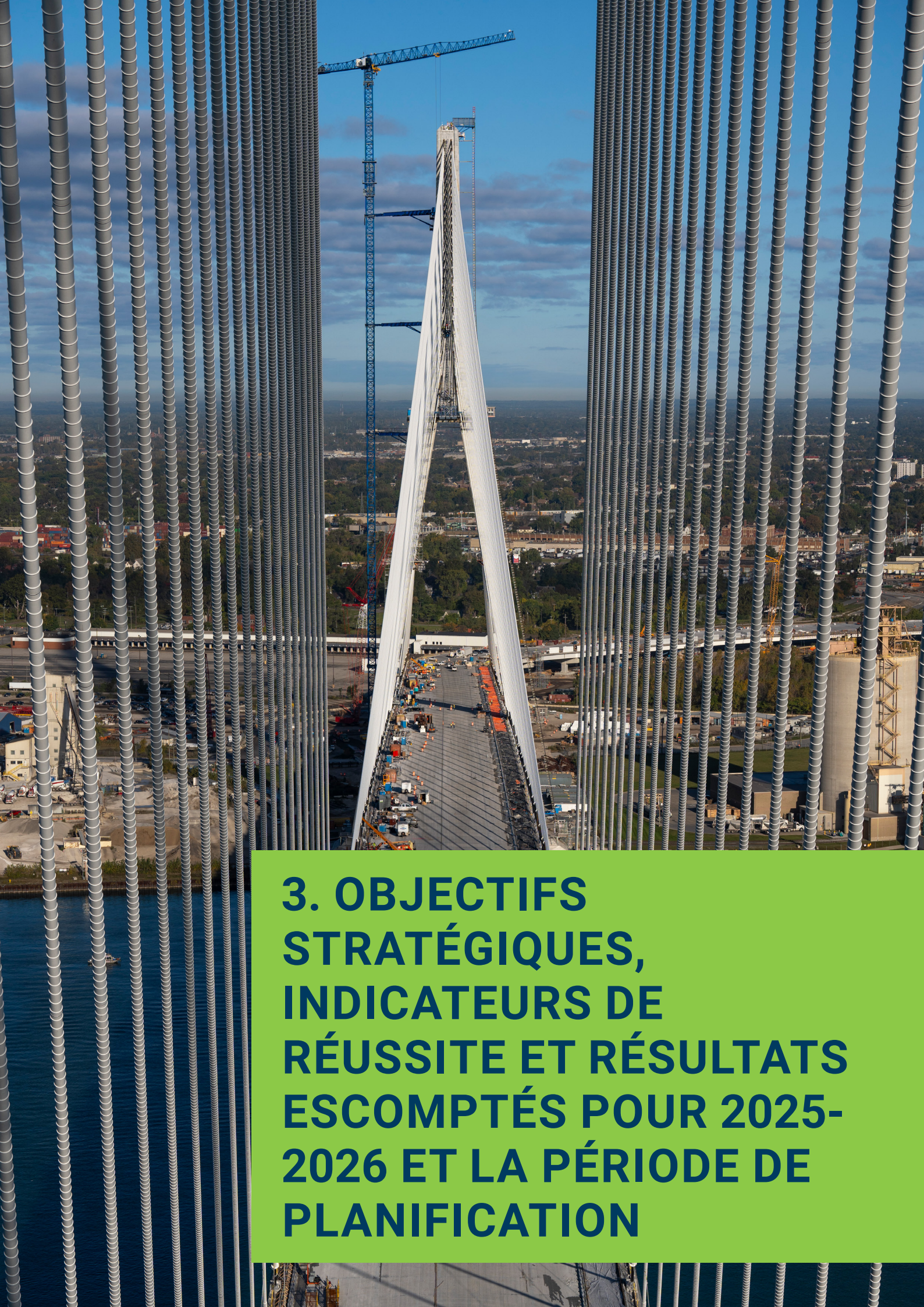
Tableau 2 : Conformité de l'APWD aux priorités du gouvernement

Priorité	Mesure
Bâtir un présent et un avenir plus sains	- L'APWD accorde la priorité au bien-être et favorise l'accès à des programmes de bien-être et de santé mentale pour ses employés et leurs familles grâce à de multiples ressources internes pour les employés. Ces ressources relient les employés à des services et des occasions d'apprentissage qui soutiennent les initiatives de bien-être et de santé mentale. - L'APWD mettra en œuvre des initiatives d'amélioration continue pour maximiser l'efficacité de l'installation afin d'améliorer la sécurité aux frontières, d'améliorer l'expérience client et de réduire les temps de déplacement et d'attente des véhicules (ce qui réduira ainsi les émissions de CO₂). Selon l'évaluation environnementale de 2008, le pont et son infrastructure adjacente devraient éliminer la circulation discontinue dans le corridor et soutenir le mouvement continu à travers les points d'entrée, ce qui devrait réduire les émissions. - L'APWD continuera également de travailler avec les parties prenantes pour garantir des avantages optimaux du sentier polyvalent en soutien à un transport actif et écologique ainsi qu'à des modes de vie sains.
Faire croître une économie plus résiliente	Le corridor Windsor-Détroit gère plus de 25 % du commerce global entre le Canada et les États-Unis chaque année, et environ 30 % du commerce transporté par camion. Le Pont international Gordie-Howe ajoutera de la redondance, de la capacité et de la connectivité à ce corridor et encouragera la croissance économique en facilitant le flux global de personnes et de biens qui traversent la région. Windsor, en Ontario, joue un rôle essentiel dans le soutien des 1,3 trillion de dollars de commerce qui circulent entre le Canada et les États-Unis. Windsor est remarquable pour ses industries du commerce, de la logistique et de l'automobile. Le PIB annuel de la région de Windsor est estimé à plus de 16 milliards de dollars. Comme le Pont international Gordie-Howe permettra d'augmenter le trafic dans la région, il existe un potentiel pour développer davantage l'économie. L'APWD soutient les agences de développement économique régionales en fournissant des informations sur le Pont international Gordie-Howe afin que ces groupes puissent promouvoir efficacement la région.

Priorité	Mesure
Mener une action climatique plus audacieuse	- L'APWD et le projet du Pont international Gordie-Howe sont déterminés à protéger l'environnement et à favoriser la durabilité. Ce qui a le plus grand impact est d'améliorer l'efficacité du passage des frontières, réduisant directement le temps d'attente et les émissions de CO₂ associées, tout en faisant fonctionner des installations écoénergétiques. D'autres activités dans ce domaine sont présentées dans l'annexe 6, y compris l'achèvement et la publication sur le site Web de l'APWD d'un rapport annuel sur les risques climatiques basé sur les lignes directrices du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GTIFCC) gérées par les Normes internationales d'informations financières. - De plus, le Pont international Gordie-Howe soutiendra le transport de matières dangereuses et a été conçu pour répondre aux normes les plus élevées afin d'assurer le mouvement sûr et efficace de ce type de cargaison. Le pont et les points d'entrée canadiens et américains comprennent des installations qui atténueront l'impact de tout déversement, tels que des mesures de confinement dans les installations de contrôle des eaux pluviales, la gestion des matériaux dans les installations d'entreposage et un système de suppression d'incendie sur le pont, contribuant ainsi à protéger l'environnement local.
Travailler plus fort pour rendre les communautés sécuritaires	La sécurité accrue de la communauté a été un élément pris en compte dans la conception et les opérations du Pont international Gordie-Howe, en particulier un contrôle frontalier plus sécurisé et la séparation de la circulation locale et internationale sur les rues municipales. De plus, la stratégie d'infrastructure de quartier du plan d'avantages pour la communauté comprend des initiatives qui renforcent les partenariats communautaires et la sécurité communautaire, notamment en soutenant la création d'espaces de rassemblement sûrs et communautaires pour les jeunes et les autres résidents, ainsi que des investissements dans la sécurité alimentaire et les programmes de nutrition.

Priorité	Mesure
Défendre la diversité et l'inclusion	L'APWD a engagé un conseiller externe pour soutenir une évaluation organisationnelle complète qui mènera à l'élaboration d'une feuille de route sur la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) sur cinq (5) ans. L'APWD continue d'introduire des programmes et des ressources qui soutiennent la DEI en tant qu'initiative à l'échelle de l'organisation et utilisera la feuille de route pour mesurer son succès dans l'intégration continue de la DEI dans la culture organisationnelle.
Avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation	- L'APWD rencontre régulièrement des responsables de la Première Nation de Walpole Island et de la Première Nation de Caldwell pour discuter des mesures d'atténuation environnementale et des possibilités, informer la mise en œuvre d'initiatives axées sur les arts visuels et la culture, faire avancer la stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre et répondre aux préoccupations. - L'équipe de projet investit dans des améliorations des infrastructures communautaires avec les deux Premières Nations. - L'APWD continue de discuter d'une collaboration unique avec la Première Nation Caldwell concernant le suivi environnemental sur le site du projet. - L'APWD fait appel à des parties prenantes autochtones pour partager leurs expériences au cours de réunions avec l'ensemble du personnel avant la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation, conformément à l'appel à l'action 57 du gouvernement du Canada (fournir une éducation aux fonctionnaires sur l'histoire des peuples autochtones).
Lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.	- Le Pont international Gordie-Howe contribue à la résilience de la chaîne d'approvisionnement en offrant une redondance et une efficacité pour le mouvement des personnes et des biens à travers le passage frontalier terrestre le plus fréquenté entre le Canada et les États-Unis. De plus, en ce qui concerne la sécurité le long de la frontière canado-américaine, l'APWD entretient de solides relations de travail avec les agences frontalières, y compris l'ASFC et le CBP. - L'APWD s'est également engagé à examiner ses politiques d'approvisionnement afin d'assurer la conformité avec la <i>Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement</i>. Elle a en outre intégré des exigences dans ses contrats pour s'assurer que les fournisseurs se conforment à la législation.

* Avec le Discours du Trône et l'ouverture de la 45e législature, les priorités du gouvernement ont changé. L'APWD abordera ces changements dans les futurs résumés du plan d'entreprise.



3. OBJECTIFS STRATÉGIQUES, INDICATEURS DE RÉUSSITE ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS POUR 2025-2026 ET LA PÉRIODE DE PLANIFICATION

3.1 Approche de la planification stratégique, de la gestion du rendement et de la gestion des risques

APERÇU DE LA PLANIFICATION

Le cadre stratégique de l'APWD est régi par la Vision décennale, sa mission de deux (2) ou trois (3) ans et les Valeurs.

3.2 Objectifs stratégiques de l'APWD pour la période de planification (2025-2026 à 2029-2030)



Objectif 1 : L'APWD exécute avec succès le projet du Pont international Gordie-Howe au moyen d'une approche proactive et exhaustive de prestation des immobilisations, en tant que partenaire informé et collaboratif.

L'objectif de cette initiative est de mener à bien la construction des immobilisations du projet. Cela signifie que les quatre (4) composantes du projet auront été certifiées par le processus d'achèvement substantiel. De plus, le travail se poursuivra au-delà de l'achèvement substantiel pour corriger les déficiences non critiques. L'APWD y parviendra en maintenant une relation équitable et collaborative avec BNA, en supervisant le respect de l'entente de projet et des spécifications de conception, ainsi qu'en assurant une gestion intégrée solide des questions commerciales, des risques et des décisions. Pour atteindre cet objectif, l'APWD réalisera ce qui suit :

- **S'assurer qu'à l'achèvement substantiel, les actifs sont conformes aux principales exigences opérationnelles, réglementaires, de portée, de qualité et techniques et qu'ils sont disponibles pour leur utilisation prévue.** Cela comprend de vérifier la capacité de génération de revenus des composants et leur fondement sur des critères de durabilité et d'utilisation fonctionnelle tout au long de la durée de vie de l'actif.
- **Élaborer et exécuter une feuille de route complète pour atteindre un achèvement substantiel complet en temps opportun.** Cela garantira que les rôles, les responsabilités et les échéances de l'achèvement substantiel soient compris et acceptés à l'avance par toutes les parties prenantes. Cela fournira également des conseils avancés et précis sur ce qui est attendu au moment de l'achèvement substantiel, ce qui permettra de minimiser les lacunes bien avant la date prévue.
- **Prioriser, dans l'ordre, la sécurité, la qualité, le coût et la certitude du calendrier.** Cet objectif sera atteint en trouvant le meilleur équilibre entre chacune des mesures de rendement (sécurité, qualité, coût et calendrier). Cela reflète la nécessité que l'APWD comprenne le travail complexe en cours et hiérarchise ces besoins.

Alors que l'APWD continue de réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus, les éléments suivants sont également des domaines d'intérêt pour l'organisation dans la livraison des actifs en capital d'ici l'achèvement substantiel :

- S'assurer que tout le monde rentre à la maison en toute sécurité à la fin de la journée sans compromis.
- Démontrer que l'APWD est conforme aux exigences réglementaires et aux exigences d'approbation pendant la phase de conception-construction jusqu'à l'achèvement final.
- Élaborer une feuille de route complète et un plan de ressources pour atteindre l'achèvement final.



Objectif 2 : L'APWD facilitera avec succès le mouvement efficace et fiable des personnes et des biens à travers le passage frontalier et les systèmes routiers de soutien, en tant que partenaire informé et collaboratif.

Dans le cadre de cet objectif, l'APWD s'établira en tant qu'exploitant du pont et mettra en place les systèmes et les processus nécessaires pour gérer avec succès ce qui devrait devenir l'un des passages frontaliers terrestres commerciaux les plus achalandés entre le Canada et les États-Unis. Cela inclut de mettre en place des systèmes et des personnes pour gérer les opérations et les rendements de BNA, d'élaborer une documentation pour soutenir les opérations, de développer des plans d'intervention d'urgence et d'autres plans en cas d'imprévu, et de travailler avec les partenaires du projet pour s'assurer que les ressources, les responsabilités et les procédures sont examinées, réglées et mises en œuvre avant l'ouverture du pont. Pour faire avancer cet objectif, l'APWD réalisera ce qui suit :

- **Exploiter et maintenir un environnement sûr et sécurisé pour le mouvement des biens et des personnes à travers le passage frontalier et les systèmes routiers de soutien.** Pour y parvenir, l'APWD veillera à la gestion sécuritaire de tout le trafic (piéton, passager et véhicules commerciaux) à travers toutes les installations du pont, en mettant en œuvre des systèmes complets liés à la gestion des actifs, à la gestion de l'entretien et à l'information sur les actifs.
- **Fournir des services de péage efficaces et une intégration transparente de l'infrastructure transactionnelle.** Pour fournir ces services, l'APWD définit l'efficacité comme l'obtention d'économies de temps en réduisant ou en éliminant la congestion aux péages, en ayant la commodité d'autres options de paiement ainsi qu'une fonction administrative qui offre des transactions sécurisées et fluides pour les clients et une comptabilité des péages rationalisée pour l'APWD.
- **Soutenir les opérations des services frontaliers afin de maximiser le débit du trafic tout en reconnaissant et en soutenant les mandats des agences.** L'APWD travaillera avec BNA pour faciliter la remise en temps voulu du PDE canadien à l'ASFC et à l'ACIA, et du PDE américain au CBP et aux agences locataires américaines concernées.

Bien que l'APWD poursuive son travail sur les éléments mentionnés ci-dessus, les domaines suivants seront des axes supplémentaires d'intervention en 2025-2026 et la période de planification.

- Exploiter et entretenir les actifs conformément aux exigences de l'agence et aux attentes des clients, afin de garantir la disponibilité continue du service.
- Planifier et exécuter l'entretien préventif de routine et le cycle de vie et réhabilitation des actifs, en minimisant les temps d'arrêt et les interruptions tout en optimisant les coûts et la durée de vie prévue.
- Exploiter les actifs conformément aux réglementations et législations environnementales, de sécurité et de sûreté.
- Utiliser l'information, l'expertise et les partenariats pour permettre des décisions éclairées, basées sur les données, et raisonnables dans les opérations.



Objectif 3 : L'APWD met en œuvre une approche axée sur le client pour mener ses activités, qui répond aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont, ce qui se traduit par des expériences exceptionnelles.

Dans le cadre de la préparation des opérations, la stratégie de péage de l'APWD vise à atteindre trois (3) résultats clés :

- Augmenter le déplacement efficace et efficient des personnes et des biens à travers le corridor commercial Windsor-Détroit.
- Soutenir les engagements du gouvernement du Canada à récupérer son investissement global dans la réalisation du projet.
- Répondre aux attentes du public selon lesquelles les installations publiques doivent être à des prix équitables et raisonnables.

Un aspect crucial pour l'APWD est une expérience client cohérente pour fidéliser et soutenir l'utilisation du pont. Pour faire avancer cet objectif, l'APWD utilisera des offres de service éclairées et centrées sur le client visant à attirer et à fidéliser les clients. La consultation et la sensibilisation menées auprès de groupes d'utilisateurs futurs spécifiques ont éclairé la stratégie de sensibilisation et d'engagement du marché. Cette stratégie s'alignera et promouvra des avantages et des commodités spécifiques à des clients spécifiques pour les attirer, suivie de la prestation d'une expérience exceptionnelle pour les fidéliser.



Objectif 4 : L'APWD entretiendra des relations positives, collaboratives et transparentes avec ses actionnaires, co-propriétaires et parties prenantes, gagnant continuellement leur respect.

L'engagement continu de l'APWD envers l'actionnaire, le co-propriétaire du pont (Michigan), les parties prenantes (y compris le public) et les Premières Nations est essentiel au succès du Pont international Gordie-Howe et de la société elle-même.

Les priorités pendant la période de planification comprennent ce qui suit :

- **Favoriser des relations positives et productives avec les communautés voisines et le public.** Cette activité s'aligne sur les efforts visant à attirer des voyageurs non commerciaux et soutient l'APWD dans la détermination de son rôle actif au sein des communautés après la livraison du plan d'avantages pour la communauté, prévue pour mars 2026. Les célébrations des jalons du projet (menant à l'achèvement substantiel et à l'ouverture officielle), l'achèvement de la commémoration de l'histoire et de la culture canadiennes et communautaires à travers le programme des arts visuels et la promotion du sentier polyvalent pour les possibilités récréatives et touristiques permettront de maintenir la réputation de l'APWD en tant que membre de la communauté digne de confiance et fiable.
- **Maintenir des relations solides et favorables avec nos parties prenantes.** Les relations externes sont précieuses pour soutenir une notoriété de marque positive du Pont international Gordie-Howe et servent de lien vers des possibilités potentielles de vente et de marketing. Les parties prenantes seront bien engagées sur les plans opérationnels, les commodités et les caractéristiques, les délais et les activités (comme l'inscription de compte) pour aider à susciter l'intérêt et les attentes pour le lancement. Tout comme l'action sur les relations communautaires mentionnée ci-dessus, la responsabilité de l'APWD est d'être un partenaire fiable sur lequel on peut compter pour respecter ses engagements et atteindre les résultats escomptés des nouvelles installations frontalières qui auront un impact positif sur la région.
- **Explorer les possibilités d'utiliser le passage comme un catalyseur pour augmenter les répercussions économiques.** L'APWD soutiendra les parties prenantes tierces dans leurs efforts pour attirer de nouvelles entreprises ou possibilités à Windsor-Détroit ou à travers le corridor de Montréal à Laredo, où le pont est considéré comme une partie influente de l'attraction. L'APWD considère son rôle dans ces efforts comme étant de coordonner et de connecter les gens, de diffuser des informations sur le pont et de tirer parti de ces possibilités pour promouvoir la sensibilisation au pont, attirer des clients et faciliter l'enregistrement des comptes. De plus, en 2025-2026, plusieurs initiatives du plan d'avantages pour la communauté qui contribuent directement au tourisme régional et au développement économique à Windsor et à Détroit seront mises en œuvre.

En plus des actions décrites ci-dessus, l'APWD continuera également de travailler avec et de reconnaître l'importance des Premières Nations en tant que groupes détenant des droits.



Objectif 5 : Notre personnel a une culture d'excellence, une passion du service et une bonne capacité de gestion avec intégrité.

Alors que l'APWD se prépare et commence la période d'exploitation, elle reconnaît que ses plus grandes forces sont son personnel dévoué, sa mise en œuvre continue d'une bonne gouvernance et la démonstration de la valeur pour l'argent des Canadiens dans l'exploitation du Pont international Gordie-Howe. L'APWD reconnaît qu'elle ne peut atteindre cet objectif que si elle applique des pratiques de gouvernance solides et cohérentes ainsi que des techniques de gestion prudente des ressources. Pour atteindre ces objectifs, l'Autorité du pont Windsor-Détroit se concentrera sur ce qui suit en 2025-2026 et durant la période de planification :

- **S'assurer que l'APWD est un propriétaire informé, capable de prendre des décisions raisonnables, tenant compte des risques et basées sur des preuves.** Cela sera réalisé en continuant d'intégrer les principes de gestion des risques dans les processus, la culture et la prise de décision de l'APWD.
- **Déployer des pratiques commerciales efficaces pour garantir les plus grands avantages au meilleur rapport qualité-prix pour les contribuables canadiens.** Pour s'assurer que l'APWD fonctionne de manière efficace et efficiente, elle :
 - mettra en œuvre une approche allégée des processus;
 - Le personnel de l'APWD a participé à une formation de ceinture verte Lean Six Sigma. Les leçons tirées de cette formation seront essentielles lorsque le pont commencera ses opérations.
 - affinera ses pratiques de gestion financière solides;
 - s'assurera que les actifs d'information et de technologie sont sûrs et sécurisés grâce à des pratiques d'assurance de contrôle de qualité rigoureux;
 - équipera leurs employés des bons outils et des installations appropriées pour réussir.

L'APWD examine également des moyens de réduire les coûts. En 2025-2026, l'APWD réduira son espace de bureau de plus de la moitié. L'APWD génère également des économies en réduisant son approvisionnement en activités provenant de sources externes qui peuvent être fournies par des sources existantes.

Bien que l'APWD poursuive son travail sur les questions mentionnées ci-dessus, les éléments suivants seront également des priorités en 2025-2026 et au cours de la période de planification :

- Soutenir un milieu de travail dynamique, inclusif et accessible, axé sur les employés.
- Atteindre la transparence et la responsabilité en dépassant les obligations de conformité.
- Contribuer aux initiatives climatiques en appliquant une approche ESG aux décisions, actions et politiques.



4. GESTION DES RISQUES

La politique et la procédure de gestion des risques de l'APWD garantissent une approche cohérente et exhaustive de la gestion des risques, intégrée aux processus de planification, de prise de décisions et opérationnels. L'APWD estime que la gestion des risques est une responsabilité partagée au sein de l'organisation.

L'APWD surveille et gère son profil de risque et suit tous les risques identifiés liés aux projets, aux opérations et à l'entreprise. L'APWD fournit régulièrement des mises à jour au Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur les risques du projet.

D'autres sections et annexes où les risques clés, les problèmes, les menaces et les possibilités sont discutés comprennent la section 2 et l'annexe 4.



5. APERÇU FINANCIER

Le présent résumé du Plan d’entreprise présente des budgets d’exploitation et d’immobilisations sur cinq (5) ans.

L’APWD se conforme aux obligations énumérées à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques, avec des politiques et des procédures en place pour s’assurer qu’elle respecte ou dépasse ses obligations législatives. L’APWD dispose de solides pratiques de gestion financière pour protéger et optimiser l’utilisation de ses ressources. L’APWD suit les normes comptables du secteur public du Canada, et ses états financiers annuels sont audités chaque année par le Bureau du vérificateur général du Canada.

Tableau 3 : État des résultats d’exploitation pro forma

	Chiffres réels	Prévisions	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations
Pour l’exercice se terminant le 31 mars (en milliers de \$)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
Recettes	7,659	-	35,346	132,637	138,252	141,926	147,390
Projet du pont international Gordie-Howe	315,281	150,376	138,601	161,812	156,089	152,110	146,237
Services internes	13,607	46,461	45,596	41,796	33,549	29,130	23,469
Travaux effectués pour des agences gouverne- mentales	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	328,888	196,836	184,197	203,608	189,638	181,240	169,706
Paiements de transfert – Crédits parlementaires	1,168,943	1,076,582	307,740	15,526	-	-	-
Remboursement de crédits parlementaires	-	(17,977)	-	-	-	-	-
Crédits reportés de l’année précédente reçus au cours de l’exercice en cours	-	254,493	-	-	-	-	-
Transferts gouvernementaux – Recouvrements	-	-	-	-	-	-	-
Transferts – Trésor	-	-	-	-	(5,635)	(17,175)	(33,657)
TOTAL DU FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	1,168,943	1,313,098	307,740	15,526	(5,635)	(17,175)	(33,657)
EXCÉDENT D’EXPLOITATION ANNUEL (DÉFICIT)	847,714	1,116,262	158,889	(55,446)	(57,021)	(56,488)	(55,973)

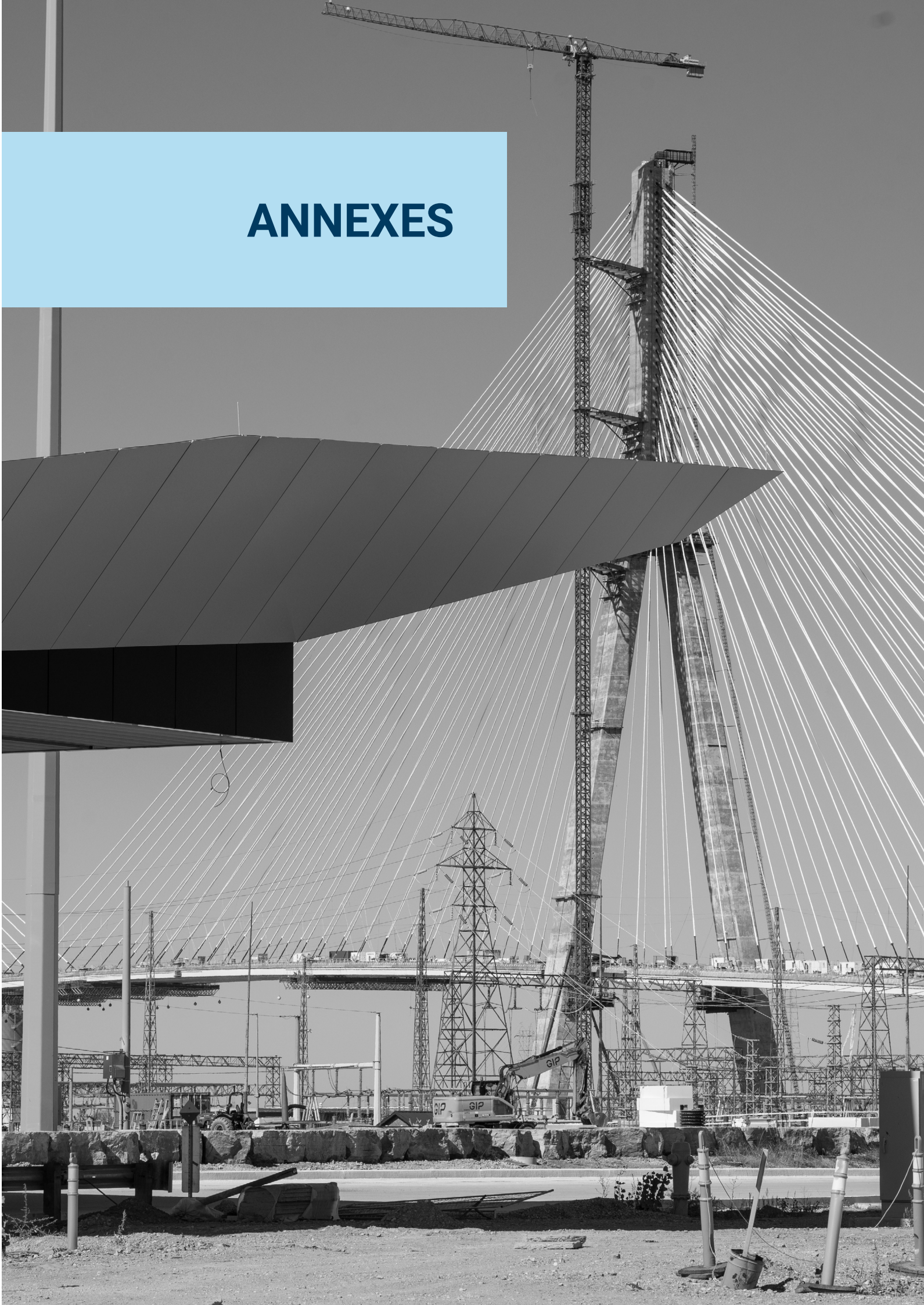
Tableau 4 : État de la situation financière pro forma

	Chiffres réels	Prévisions	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations
Pour l’exercice se terminant le 31 mars (en milliers de \$)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	142,122	100,627	41,216	21,220	22,687	24,714	26,609
Montant dû au partenaire privé	671,193	657,374	643,107	628,377	613,171	597,472	581,264
Autres passifs	712,383	31,728	29,900	15,601	14,376	13,675	12,836
TOTAL DES PASSIFS	1,383,576	689,102	673,007	643,978	627,547	611,147	594,100
ACTIFS FINANCIERS NETS	(1,241,454)	(588,475)	(631,791)	(622,758)	(604,860)	(586,433)	(567,491)
Immobilisations corporelles	4,296,445	4,746,752	4,960,534	4,896,055	4,821,140	4,746,225	4,671,310
Charges payées d’avance	1,132	14,107	2,531	2,531	2,528	2,528	2,528
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	4,297,577	4,760,859	4,963,065	4,898,586	4,823,668	4,748,753	4,673,837
EXCÉDENT ACCUMULÉ	3,056,123	4,172,385	4,331,274	4,275,829	4,218,808	4,162,319	4,106,347

Tableau 5 : Résumé pro forma des coûts d’exploitation et d’immobilisation

	Chiffres réels	Prévisions	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations	Estimations
Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de \$)	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030
APWD, profil d'exploitation	294,951	274,912	134,798	135,697	119,684	111,426	99,965
APWD, profil de capital	994,512	801,670	208,289	11,931	12,317	12,716	13,128
Total	1,289,463	1,076,582	343,086	147,628	132,001	124,142	113,093

ANNEXES



Annexe 1 : Structure d'entreprise et de gouvernance du projet

Vue d'ensemble

L'APWD a été créée par lettres patentes aux termes du paragraphe 29(1) de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*. Il s'agit d'une société d'État non-mandataire au sens de la partie I de l'annexe III, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP).

L'APWD rend des comptes au Parlement par l'intermédiaire du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités (le ministre). À titre de société d'État, l'APWD est assujettie au régime de gouvernance des sociétés d'État établi aux termes de la partie X de la LGFP, ainsi qu'à un ensemble d'autres lois applicables.

L'APWD dispose d'un conseil d'administration responsable de la supervision générale, y compris un PDG, soutenu par une équipe de direction exécutive, responsable des opérations quotidiennes. La gouvernance de l'APWD est unique, car elle est également supervisée par une autorité internationale. Cet organisme est responsable de surveiller la conformité de l'APWD avec l'accord de passage signé par le Canada et le Michigan. Selon les modalités de ses lettres patentes et de l'accord de passage, l'APWD est responsable des obligations qui lui sont dévolues concernant le passage en tant que signataire de l'accord de passage et de la construction et de l'exploitation du Pont international Gordie-Howe.

L'APWD a la responsabilité globale de la construction et de l'exploitation du passage frontalier. Cependant, elle a sous-traité la responsabilité d'exécuter les principales obligations de conception, de construction, d'entretien et de péage à BNA, une société en nom collectif entre AECON, Fluor et FlatironDragados. La structure de gouvernance entre l'APWD et BNA est définie dans l'entente de projet.

La nature du projet et le profil de risque ont amené le Conseil du Trésor à mettre en place une surveillance supplémentaire par l'entremise de comités de sous-ministres adjoints (SMA) et de sous-ministres (SM) pour compléter la surveillance ministérielle et la surveillance de société normale, et la planification d'entreprise. Pour plus de détails, veuillez consulter la section sur les comités des SMA et des SM dans cette annexe.

Conseil d'administration

Les lettres patentes (et les lettres patentes supplémentaires) constituant l'APWD prévoient un conseil d'administration (le conseil d'administration de l'APWD). Le conseil d'administration de l'APWD est composé de neuf (9) administrateurs, dont le président du conseil d'administration et le PDG, comme défini dans le tableau ci-dessous. Notez que l'APWD continue de suivre ses nominations au conseil d'administration comme un élément de l'examen spécial du BVG. Plus précisément, comme des postes vacants au sein du conseil sont survenus après l'examen spécial du BVG, l'APWD continuera de suivre son plan d'action pour collaborer avec le ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités en ce qui concerne les deux (2) postes de directeur vacants.

Le conseil d'administration de l'APWD est responsable de la gérance et de la surveillance de la société. Le PDG doit rendre compte au conseil d'administration de l'APWD en ce qui concerne la gestion et le rendement quotidiens de l'organisation et appuie le conseil dans son rôle de surveillance. Les membres du conseil d'administration sont nommés par le ministre avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le président et le PDG sont nommés par le gouverneur en conseil.

Il existe actuellement quatre (4) comités qui relèvent du conseil d'administration de l'APWD et l'aident à s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités :

- Comité d'audit. Ce comité s'acquitte des obligations stipulées à l'article 148 de la LGFP, notamment en examinant les états financiers audités (annuels) et non audités (trimestriels), le rapport annuel du Bureau du vérificateur général, les audits internes et les systèmes internes de contrôle et de gestion des risques de l'organisation.
- Comité de gouvernance et des ressources humaines. Il appuie et conseille le conseil d'administration de l'APWD sur les questions relatives aux ressources humaines, y compris la rémunération, les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance, ainsi que l'établissement de pratiques efficaces de gouvernance de l'entreprise.
- Comité des relations communautaires et du développement des affaires. Aide à superviser la direction et à la tenir responsable de s'assurer que l'APWD est prête à effectuer toutes les activités liées à son rôle d'opérateur de pont, en plus de celles sous-traitées à BNA.
- Comité d'administration de l'entente de projet. Fournit une supervision et exige des responsabilités de la part de la direction en ce qui concerne la résolution des problèmes contractuels et commerciaux importants ayant une incidence sur la réalisation du projet du Pont international Gordie-Howe, dans le but d'atteindre l'achèvement substantiel, l'exploitation dès le premier jour et l'achèvement final. Le Comité assurera également la surveillance et la responsabilité de la direction en ce qui concerne les problèmes contractuels et commerciaux importants ayant une incidence sur les opérations et la maintenance.

Les réunions du conseil d'administration et des comités sont tenues tous les trimestres (ou plus fréquemment, si nécessaire). Les membres des comités, ainsi que la direction pertinente de l'APWD et les autres administrateurs du conseil d'administration, assistent régulièrement aux réunions des comités. Cette structure de gouvernance améliorée devrait se poursuivre pendant la période d'exploitation, jusqu'à ce que l'APWD ait atteint un état stable d'exploitation.

Tableau 6 : Composition du conseil d'administration et des comités du Conseil de l'APWD

*REMARQUE : Le 27 août 2024, la structure du comité a été réorganisée en raison du départ de l'ancien président du conseil d'administration (Tim Murphy).

Nom	Poste (Conseil et comités)	Date de nomination (N) Date d'expiration (E)	Type de nomination	Rémunération
Marie Campagna	Présidente du conseil d'administration* Membre du comité d'audit (d'office) Membre du comité de gouvernance et des RH (GRH) (d'office) Comité d'administration de l'entente de projet (CAEP) (d'office) Comité des relations communautaires et du développement des affaires (CRBDA) (d'office)	(N) 2025-02-17 (E) 2030-02-16	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (6 400 \$ - 7 500 \$)*
Charl van Niekerk	PDG de l'APWD	(N) 2023-07-25 (E) 2028-07-24	Nomination à temps plein À titre amovible	PDG-4
Jeffrey Allsop	Directeur Président du comité d'audit Membre du CAEP	(N) 2022-12-02 (E) 2026-12-01	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)
Karla Avis	Directrice Présidente du CRBDA Membre du comité de GRH	(N) 2017-10-27 (E) 2025-08-09	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)
Lindsay Krauss	Directrice Membre du comité de GRH Membre du CAEP Membre du CRBDA	(N) 2023-06-22 (E) 2027-06-21	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)

Nom	Poste (Conseil et comités)	Date de nomination (N) Date d'expiration (E)	Type de nomination	Rémunération
Helga Reidel	Directrice Présidente du comité de GRH Membre du comité d'audit Membre du CRBDA	(N) 2022-12-02 (E) 2026-12-01	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)
Tim Smith	Directeur Président du CAEP Membre du comité d'audit	(N) 2022-09-15 (E) 2026-09-14	À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)
Vacant	Directeur		À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)
Vacant	Directeur		À titre amovible	- Déterminé par le gouverneur en conseil : Poste; indemnité quotidienne (200 \$ – 300 \$) - Poste; annuelle (3 200 \$ à 3 800 \$)

Autorité internationale

L'Autorité internationale est une entité de gouvernance conjointe Canada-Michigan chargée de surveiller la conformité de l'APWD à l'accord sur le passage entre le Canada et le Michigan signé par le Canada et le Michigan.

L'Autorité internationale est composée de six (6) membres avec une représentation égale du Canada et du Michigan. Deux (2) membres sont nommés par le Canada, un (1) est nommé par l'APWD, et trois (3) sont nommés par le Michigan.

Pour fournir plus de contexte, l'accord de passage entre le Canada et le Michigan établit le cadre des rôles et des responsabilités des deux parties pour le Pont international Gordie-Howe. Cet accord pose les bases de la construction du nouveau pont, des PDE et de l'échangeur du Michigan. Il comprend également des dispositions importantes pour la conception, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du projet du Pont international Gordie-Howe. Veuillez noter qu'un (1) an après l'ouverture du pont, les membres de l'Autorité internationale sont nommés pour des mandats de trois (3) ans. Deux (2) membres sont nommés par le Canada, un (1) par l'APWD, et trois (3) sont nommés par le Michigan. La désignation de président alternera entre le Canada et le Michigan tous les cinq (5) ans.

L'accord de passage exige que l'APWD obtienne une couverture d'assurance, au besoin, au bénéfice de l'APWD et de l'Autorité internationale et de leurs membres, afin de se protéger contre les demandes d'indemnisation ou les responsabilités découlant de l'exécution de l'accord de passage. L'APWD maintient une couverture d'assurance responsabilité des administrateurs et dirigeants pour le conseil d'administration de l'APWD et l'Autorité internationale.

Cadre législatif

La partie X de la LGFP stipule que les devoirs et les responsabilités du conseil d'administration de l'APWD sont les suivants : établir les objectifs et l'orientation de l'entreprise, assurer une bonne gouvernance, surveiller le rendement financier, approuver les budgets et les états financiers, approuver les politiques et les règles administratives, et veiller à ce que les risques soient déterminés et gérés. Les membres du conseil d'administration de l'APWD sont tenus d'agir avec honnêteté, diligence, soin et de bonne foi, conformément à la LGFP. Ils opèrent en vertu des dispositions des règlements administratifs de l'entreprise, conçus, entre autres, pour prévenir les conflits d'intérêts, et ils sont tenus de se récuser du processus décisionnel sur les questions où ils pourraient être en conflit d'intérêts.

L'APWD a jeté des bases solides en vue d'assurer une saine gouvernance d'entreprise. Comme indiqué précédemment, le conseil d'administration a mis sur pied un comité d'audit (comme l'exige l'article 148 de la LGFP), un comité de gouvernance et des ressources humaines, un comité consultatif sur l'entente de projet et un comité des relations communautaires et du développement des affaires pour l'aider à s'acquitter de ses devoirs et de ses responsabilités.

Structure organisationnelle

Le PDG est soutenu par une équipe de direction exécutive, dont les membres sont tous des cadres de l'organisation et gèrent conjointement les opérations quotidiennes. La figure suivante présente la structure organisationnelle de l'équipe de direction exécutive de l'APWD avec un aperçu des responsabilités générales.

Figure 3 : Équipe de direction exécutive de l'APWD



Engagement de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

Au-delà du Comité de liaison des infrastructures, l'APWD a mis en place un point de contact mensuel des cadres supérieurs pour son équipe de direction et le SMA et le DG de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada.

En plus des comités et des points de contact décrits ci-dessus, y compris en tant qu'observateur au sein du Comité d'examen des changements, l'APWD collabore régulièrement avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada. Cela comprend des réunions distinctes qui fournissent au ministère des mises à jour sur, entre autres, les affaires d'entreprise, les communications (réunions hebdomadaires) et les biens immobiliers. L'engagement avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada a également augmenté de manière régulière et lors de discussions sur des questions juridiques et commerciales.

Comités des sous-ministres adjoints (SMA) et des sous-ministres (SM)

Dans le cadre du budget de 2016 et des approbations connexes de l'entente de projet, un comité des SMA a été créé pour fournir des commentaires du gouvernement du Canada sur les principales questions du projet. Le comité des SMA (composé de l'APWD et de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada [coprésidents], ainsi que de membres du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du Conseil privé et du ministère des Finances du Canada) appuie et conseille un comité des SM établi auparavant sur les questions relatives aux progrès et aux risques associés aux travaux de construction du projet du Pont international Gordie-Howe.

Les sous-ministres de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et des organismes centraux (et des ministères pertinents tels que le SPAC, le cas échéant) recevront une mise à jour deux fois par an. L'adhésion comprend le SM de Logement, Infrastructures et Collectivités Canada et des membres du Secrétariat du Conseil du Trésor, du Bureau du Conseil privé et du ministère des Finances du Canada. Le rôle de ce comité est de surveiller le projet, de garantir une utilisation optimale des ressources et de réaliser des avantages pour les Canadiens et les communautés avoisinantes. Les sujets qui seront abordés lors des réunions du comité des SM comprennent l'avancement des travaux de construction, les principaux problèmes et risques rencontrés et les facteurs stratégiques à prendre en compte.

Annexe 2 – Résultats escomptés

Les résultats escomptés par l'APWD sont fondés sur les objectifs stratégiques, les activités d'accompagnement et les mesures de succès énumérés à la section 3. Il faut noter que certains des résultats prévus dans cette annexe peuvent être ajustés pour s'adapter à des circonstances imprévues. L'APWD donnera la priorité à trois (3) résultats essentiels que tous les autres résultats prévus soutiennent, y compris :

1. préparer et atteindre l'achèvement substantiel des travaux d'infrastructure et livrer les travaux d'infrastructure dans les limites du budget approuvé;
2. préparer et permettre la circulation des véhicules sur le pont, réalisant ainsi les objectifs globaux d'amélioration de la connectivité du système, de fourniture de nouvelle capacité de passage, de création de redondance, d'amélioration de la capacité de traitement et d'assurance de la durabilité;
3. continuer les efforts pour améliorer l'expérience client, fonctionner de manière plus efficace afin de réduire les coûts d'exploitation tout en améliorant l'efficacité et le rendement.

Tableau 7 : Résultats escomptés pour l'APWD et le projet du Pont international Gordie-Howe

Énoncés de résultats	Indicateurs	Source de données	Fréquence	Référence	Objectif	Méthodologie
1. Créer une redondance au poste frontalier, une fiabilité, une connectivité et une capacité de systèmes. Réalisé en concevant, construisant et entretenant l'infrastructure du pont international Gordie-Howe pour garantir a) un choix au poste frontalier, b) une redondance du système, c) une capacité de traitement des volumes de trafic actuels et futurs et d) une connectivité autoroutière. Aligné sur l'objectif stratégique 1 de l'APWD (Construire sécuritairement des infrastructures de bonne qualité dans le respect du budget et dans un délai raisonnable.)						
Intermédiaire : Le personnel et les travailleurs rentrent chez eux sains et saufs.	Le taux total d'incidents enregistrables (TTIE) est inférieur aux normes de l'industrie et s'améliore.	Données de sécurité de l'APWD et de BNA	Mensuelle	Dans chaque cas, le TTIE du mois précédent.	Le TTIE est égal ou inférieur à celui du mois précédent, le TTIE est toujours inférieur à un (1) (la moyenne de l'industrie pour la construction de ponts fédéraux est de 2,5).	TTIE = (Nombre d'incidents enregistrables de l'Occupational Safety and Health Administration [OSHA] x 200 000)/nombre total d'heures de travail. Tout au cours des 12 mois précédents.
	Pas de décès.	Données de sécurité de l'APWD et de BNA	Mensuelle	Zéro (0) décès.	Zéro (0) décès (de façon continue).	Nombre d'incidents.
Ultime : Toute la portée requise est livrée à une qualité acceptable.	Toutes les non-conformités moyennes et critiques sont résolues d'ici l'achèvement substantiel.	Journal des données de rapports de non-conformité de APWD et de BNA	Une fois	S.O.	Zéro (0) rapport de non-conformité moyenne ou critique d'ici l'achèvement substantiel.	Détermination de non-conformité définie dans l'accord de projet. Résultat certifié par un certificateur indépendant.

Ultime : Actifs livrés dans le respect du budget.	Dépenses réelles par rapport au budget approuvé.	APWD, SCT	Tous les ans	Budget approuvé.	Le coût réel est égal ou inférieur au budget.	Dépenses réelles divisées par le budget approuvé.
Énoncés de résultats	Indicateurs	Source de données	Fréquence	Référence	Objectif	Méthodologie
2. Utiliser et entretenir les actifs du Pont international Gordie-Howe pour faciliter le déplacement efficace et fiable des personnes et des biens à travers l'axe de mouvements transfrontaliers et les systèmes routiers de soutien, en tant que partenaire informé et collaboratif. Aligné sur l'objectif stratégique 2 de l'APWD.						
Ultime : L'installation est exploitée efficacement : Le temps de déplacement pour traverser la frontière est réduit au minimum.	Le temps de déplacement pour traverser l'ensemble de l'installation est prévisible et inférieur au seuil acceptable.	Production de rapports de l'APWD et de BNA.	Mensuelle	Référence à établir dans les six (6) mois suivant l'ouverture.	Données recueillies à l'appui de l'élaboration de base des opérations dans le Plan d'entreprise de 2026-2027.	Le temps de déplacement des véhicules est capturé par un système intelligent de surveillance de la circulation et les données sont analysées pour déterminer les tendances et le temps de passage moyen.
3. Maximiser l'investissement du Canada dans un nouveau poste frontalier dans son corridor commercial terrestre le plus achalandé en attirant les voyageurs grâce à une expérience client exceptionnelle, en augmentant la viabilité commerciale de la région et en tirant parti de l'importance du pont pour l'activité commerciale nord-sud du Canada. Aligné sur l'objectif stratégique 3 de l'APWD.						
Immédiat : L'APWD a des offres de service à la clientèle visant à attirer et à conserver les clients.	Un nouveau site Web axé sur les opérations a-t-il été lancé? Oui/Non	APWD	Une fois	S.O.	Le site Web sera opérationnel en 2025-2026.	S.O.
4. L'APWD travaille en collaboration avec l'actionnaire, le copropriétaire et les intervenants pour établir des relations solides et significatives qui appuient la réalisation continue de son mandat. Aligné sur l'objectif stratégique 4 de l'APWD.						
Immédiat : L'APWD maintient des relations solides et solidaires avec notre actionnaire.	L'APWD a intégré les sections applicables du rapport de la vérificatrice générale sur les contrats de service professionnels dans les politiques et les procédures.	APWD	Tous les ans	S.O.	L'APWD démontre des révisions aux politiques d'ici la fin de l'exercice 2025-2026.	S.O.
Intermédiaire : L'APWD maintient des relations solides et solidaires avec notre co-propriétaire.	L'APWD veille au respect continu des accords de libre-échange.	APWD	Tous les ans	S.O.	L'APWD démontre sa conformité aux pratiques d'ici la fin de 2026-2027.	L'APWD publiera une déclaration juridique signée confirmant la conformité.

Immédiat : L'APWD tient des registres transparents sur la conformité aux lois applicables	L'APWD a publié le registre annuel de conformité signé par les agents compétents. Oui/Non	APWD	Tous les ans	S.O.	L'APWD doit certifier et soumettre un registre de conformité démontrant la conformité d'ici le 31 juillet de chaque année civile.	S.O.
Énoncés de résultats	Indicateurs	Source de données	Fréquence	Référence	Objectif	Méthodologie
5. L'APWD est un organisme qui sert le Canada et qui offre des valeurs aux contribuables grâce à une culture d'excellence, à des personnes engagées et à une bonne intendance. Aligné sur l'objectif stratégique 5 de l'APWD.						
Immédiat : Le personnel de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dispose des outils et de la formation nécessaires pour s'assurer que tout le monde rentre à la maison en sécurité à la fin de la journée.	Pourcentage du personnel qui a suivi une formation en premiers soins.	APWD	Tous les ans	51 %	75 % des employés ont maintenu leur qualification en premiers secours d'ici la fin de 2025-2026.	Nombre d'employés actifs de l'APWD ayant suivi la formation/ nombre total d'employés actifs de l'APWD.
Immédiat : Le personnel de l'APWD a la formation nécessaire pour garder les systèmes et les données de l'APWD à l'abri des menaces de cybersécurité.	Pourcentage des taux de succès du personnel pour repérer le cas d'hameçonnage simulés et y répondre positivement.	APWD	Tous les ans	90 %	95 % d'ici la fin 2024-2025.	Nombre de courriels d'hameçonnage simulé entraînant l'activation de liens du personnel/ nombre total de courriels d'hameçonnage simulé.
Ultime : L'APWD exerce ses activités de manière commercialement responsable et fiable.	L'écart des résultats financiers de fonctionnement de l'APWD par rapport au budget est dans la tolérance des dépenses de fonctionnement prévues.	APWD	Tous les ans	15 %	9 % d'ici la fin 2025-2026.	La valeur absolue de la différence entre les résultats réels et les résultats prévus est inférieure au pourcentage cible des dépenses de fonctionnement de l'entreprise (sauf les éventualités de l'entreprise).

Énoncés de résultats	Indicateurs	Source de données	Fréquence	Référence	Objectif	Méthodologie
Veiller à ce que l'APWD travaille activement à l'exploitation durable de l'actif de manière responsable, digne d'une société d'État.						
Immédiat : L'actif de l'APWD est réalisé conformément aux attentes en matière de durabilité.	L'APWD a obtenu la certification LEED pour les bâtiments du point d'entrée.	Production de rapports de l'APWD et de BNA	Une fois	S.O.	La certification LEED s'inscrit dans le cadre d'un processus d'achèvement substantiel.	S.O.
Intermédiaire : L'APWD soutient une partie des besoins en puissance opérationnelle avec une production sur place.	L'APWD a élaboré une stratégie de coproduction	Production de rapports de l'APWD et de BNA	Une fois	S.O.	Une stratégie commerciale sera élaborée d'ici la fin de 2025-2026.	S.O.
Ultime : L'APWD contribue à réduire les émissions de CO ₂ des véhicules en déplacement en réduisant le temps de marche au ralenti.	Durée moyenne de la marche au ralenti pendant le passage	Production de rapports de l'APWD et de BNA	Tous les trimestres	Référence à établir dans les six (6) mois suivant l'ouverture.	Référence à établir à la suite des informations de base.	Temps moyen de traversée – temps moyen de traversée (sans entrave).
Intermédiaire : Contribue aux initiatives climatiques.	L'APWD a un plan pour s'aligner sur les engagements de la Stratégie pour un gouvernement vert, y compris atteindre des émissions de carbone nulles (dans ses opérations) d'ici 2050 et améliorer la résilience climatique d'ici 2035, tout en réduisant également les impacts environnementaux au-delà du carbone, y compris sur les déchets, l'eau et la biodiversité.	APWD	Une fois	S.O.	L'achèvement du plan est prévu pour la fin de 2026-2027.	S.O.

Annexe 3 – États financiers et budgets

Ce résumé du plan d’entreprise est présenté conformément aux normes comptables du secteur public canadien (NCSP).

Tableau 8 : État de la situation financière

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de \$)	Chiffres réels 2023-2024	Prévisions 2024-2025	Estimations 2025-2026	Estimations 2026-2027	Estimations 2027-2028	Estimations 2028-2029	Estimations 2029-2030
ACTIFS FINANCIERS							
Espèces et quasi-espèces	41,852	19,383	19,654	9,056	10,554	12,538	14,457
Trésorerie affectée	96,807	81,186	20,436	10,000	10,000	10,000	10,000
Comptes clients	3,405	-	1,067	2,107	2,075	2,118	2,094
Dépôts	58	58	58	58	58	58	58
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	142,122	100,627	41,216	21,220	22,687	24,714	26,609
PASSIFS							
Comptes créditeurs et charges à payer	287,181	24,791	24,527	12,245	11,027	10,295	9,413
Revenus payés d'avance	-	-	535	616	609	640	683
Avantages sociaux accumulés des employés	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740	2,740
Retenue de garantie	414,068	-	-	-	-	-	-
Responsabilité environnementale	8,394	4,197	2,099	-	-	-	-
Montant dû au partenaire privé	671,193	657,374	643,107	628,377	613,171	597,472	581,264
TOTAL DES PASSIFS	1,383,576	689,102	673,007	643,978	627,547	611,147	594,100
ACTIFS NETS	(1,241,454)	(588,475)	(631,791)	(622,758)	(604,860)	(586,433)	(567,491)
ACTIFS NON FINANCIERS							
Immobilisations corporelles	4,296,445	4,746,752	4,960,534	4,896,055	4,821,140	4,746,225	4,671,310
Charges payées d'avance	1,132	14,107	2,531	2,531	2,528	2,528	2,528
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	4,297,577	4,760,859	4,963,065	4,898,586	4,823,668	4,748,753	4,673,837
EXCÉDENT ACCUMULÉ	3,056,123	4,172,385	4,331,274	4,275,829	4,218,808	4,162,319	4,106,347

Tableau 9 : État des flux de trésorerie

Pour l'exercice se terminant le 31 mars (en milliers de \$)	Chiffres réels 2023-2024	Prévisions 2024-2025	Estimations 2025-2026	Estimations 2026-2027	Estimations 2027-2028	Estimations 2028-2029	Estimations 2029-2030
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION							
Revenus de péage en espèces	-	-	35,881	132,718	138,245	141,957	147,433
Encaissement de paiements de transfert du gouvernement	1,168,943	1,331,075	307,740	15,526	-	-	-
Remboursements de TVH	3,447	3,405	0	1,068	2,107	2,075	2,119
Autres encaissements	988	-	-	-	-	-	-
Transferts à l'Autorité internationale	(45)	-	-	-	-	-	-
Produit des réclamations d'assurance	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts reçus	7,014	-	-	-	-	-	-
Paiements en espèces aux fournisseurs	(271,032)	(534,676)	(132,351)	(145,180)	(118,012)	(109,175)	(97,767)
Paiements en espèces aux employés et en leur nom	(19,600)	-	-	-	-	-	-
Retours de crédits parlementaires	-	(17,977)	-	-	-	-	-
Transferts de fonds au Trésor	-	-	-	-	(5,635)	(17,175)	(33,657)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	889,715	781,827	211,271	4,131	16,705	17,682	18,128
OPÉRATIONS EN CAPITAL							
Flux de trésorerie utilisé pour acquérir des actifs corporels tangibles	(857,382)	(806,097)	(257,482)	(10,436)	-	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN CAPITAL	(857,382)	(806,097)	(257,482)	(10,436)	-	-	-
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT							
Flux de trésorerie utilisé pour rembourser le montant dû au partenaire privé	(4,509)	(13,819)	(14,267)	(14,729)	(15,207)	(15,699)	(16,208)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(4,509)	(13,819)	(14,267)	(14,729)	(15,207)	(15,699)	(16,208)
Effet des variations des taux de change sur les flux de trésorerie	137	-	-	-	-	-	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	27,961	(38,090)	(60,479)	(21,035)	1,499	1,983	1,920
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, DÉBUT DE L'EXERCICE	110,698	138,659	100,569	40,091	19,056	20,554	22,538
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES, FIN DE L'EXERCICE	138,659	100,569	40,091	19,056	20,554	22,538	24,457

Annexe 4 – Risque et réponses aux risques

Méthodologie de gestion des risques

La méthodologie de gestion des risques de l'APWD est basée sur l'ISO 31000 : 2018 sur la gestion des risques, ainsi que la norme de pratique pour la gestion des risques de projets du Project Management Institute.

Le cadre de tolérance au risque, qui fait partie de la politique de risque précédemment approuvée par le Conseil d'administration de l'APWD, fournit la base pour l'évaluation et la tolérance au risque de l'APWD.

Pour 2025-2026, les risques continuent d'être sous-catégorisés en registres, certains risques clés incluant les suivants :

- **Conception-réalisation** : Comprend les risques liés à la qualité, à la sécurité, au calendrier et au coût.
- **Entreprise** : Comprend les risques liés aux relations actuelles avec le propriétaire et parties prenantes et à la continuité des activités.
- **Opérations** : Comprend les risques liés aux relations avec le propriétaire et les parties prenantes, à la continuité des activités et au rendement pendant les opérations.

Annexe 5 – Conformité aux exigences législatives et politiques

L'APWD appuie et respecte les lois et les directives suivantes, qui ont des répercussions sur divers aspects de ses activités :

- **Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels** : L'APWD a révisé sa page Info Source pour se conformer aux Exigences en matière de publication en ligne d'Info Source du SCT. À l'avenir, l'APWD mettra à jour cette page chaque année d'ici le 1er mars. Cela permettra aux demandeurs de déterminer plus précisément les types de document que détient l'APWD et où diriger leurs demandes d'information. L'APWD examinera à nouveau ses politiques en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en 2026-2027. L'APWD continue de suivre les mises à jour concernant la législation sur l'AIPRP et les directives du SCT. Cela inclut la surveillance et la mise en œuvre des avis et des appels à commentaires sur les mises à jour de l'ensemble des politiques de la *Loi sur l'accès à l'information* et les chapitres des manuels de demande.
- **Loi sur les conflits d'intérêts** : À l'APWD, le PDG et le conseil d'administration sont tenus de respecter la *Loi sur les conflits d'intérêts*.
- **Loi canadienne sur les droits de la personne** : L'APWD continue de promouvoir une culture où les employés ont des possibilités égales et sont à l'abri de la discrimination, conformément à la *Loi*. L'APWD a mis à jour son Code de conduite du conseil d'administration et son Code de conduite des employés, qui vise également à opérationnaliser les principes et objectifs de la *Loi* et a dispensé la formation nécessaire au personnel. L'APWD continue également d'intégrer les principes de diversité, d'équité, d'inclusion et d'accessibilité dans ses politiques, programmes et pratiques. L'APWD continue de s'assurer qu'elle respecte les normes et les exigences prévues par la *Loi*.
- **Loi sur l'équité en matière d'emploi** : Conformément aux priorités du gouvernement, l'APWD est entièrement engagée à atteindre l'égalité dans le milieu de travail et à promouvoir l'équité et le traitement équitable en matière d'emploi. L'équipe de direction exécutive de l'APWD compte une représentation féminine de 29 % et une représentation masculine de 71 %.c En ce qui concerne les employés de l'APWD, 42 % sont des femmes et 58 % sont des hommes. L'APWD évalue les possibilités de parvenir à une plus grande parité entre les sexes.
- **Loi sur les langues officielles et instruments de politique**: L'APWD est assujettie au respect de la *Loi sur les langues officielles*, du *Règlement sur les langues officielles (communications avec le public et prestation des services)* et de la politique sur les langues officielles du Conseil du Trésor.

Avec cela, l'APWD a mis en œuvre une politique et une procédure sur les langues officielles et a désigné un champion des langues officielles chargé de surveiller et de promouvoir l'utilisation des langues officielles au sein de l'APWD. Elle s'engage également à prendre des mesures positives pour servir ses employés et ses parties prenantes dans la langue officielle de leur choix.

La politique sur les langues officielles de l'APWD garantit également que :

- la capacité nécessaire est en place pour que le public puisse communiquer avec l'APWD et recevoir ses services, dans les deux langues officielles, verbalement ou par écrit;
- des mesures appropriées sont prises pour clairement indiquer que le public peut recevoir des services et communiquer dans la langue de son choix en vertu de la *Loi sur les langues officielles*;
- toute la documentation écrite destinée au public est disponible dans les deux langues officielles, y compris le matériel publié sur le site Web du projet;
- une offre active de services est utilisée lorsque l'APWD communique et interagit avec les membres du public.

L'APWD continuera de respecter les droits des employés en matière de langue de travail, notamment en ce qui concerne les instruments de travail, la supervision et la formation. De plus, les exigences linguistiques des postes seront objectivement justifiées au regard des fonctions du poste et de la composition linguistique de la clientèle à laquelle le titulaire offre des services.

- **Code canadien du travail** : L'APWD continuera de s'assurer de respecter les exigences du *Code canadien du travail*. À cet égard, l'APWD continue d'examiner et de mettre à jour ses politiques relatives aux ressources humaines afin de tenir compte de toute modification apportée au Code.
- **Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles** : L'APWD a mis en œuvre sa politique de divulgation des actes répréhensibles, et elle a présenté son rapport annuel relatif à la *Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles* en temps opportun. L'APWD dispense également une série de formations sur l'éthique pour les nouveaux employés de l'APWD, qui comprend un aperçu de la *Loi*, de la politique de divulgation des actes répréhensibles de l'APWD et de ses procédures connexes. En 2023-2024, l'APWD a reçu deux (2) divulgations.
- **Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, Code criminel du Canada et Foreign Corrupt Practices Act des États-Unis** : La politique de lutte contre la corruption de l'APWD réaffirme son engagement envers ces lois. L'APWD n'a reçu aucun rapport ou aucune plainte ou divulgation concernant des violations de ces lois et de la politique. Veuillez noter que le respect de cette politique fait partie des modalités des contrats établis par l'APWD. La formation sur l'éthique destinée aux nouveaux employés de l'APWD comprend également une présentation de la politique de lutte contre la corruption et de ces lois.

- **Loi canadienne sur l'accessibilité** : L'APWD met en œuvre son premier plan pluriannuel d'accessibilité (2022-2025), pour de plus amples renseignements, consultez l'annexe 6. Le rapport de progrès de l'APWD est disponible sur son site Web à l'adresse : www.pontinternationalgordiehowe.com/entreprise/diversite/. Une version mise à jour de ce plan pour 2025-2028 sera complétée et publiée d'ici décembre 2025, conformément à la *Loi*.
- **Loi sur l'équité salariale** : L'APWD est conforme aux exigences de la *Loi sur l'équité salariale* telles que décrites dans le plan d'équité salariale de l'APWD publié en septembre 2024.
- **Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements** : L'APWD a mis en œuvre la directive P.C. 2015-1114 (datée du 15 juillet 2015) dans ses politiques à compter du 7 août 2015 et demeure conforme à la directive.
- **Directives sur la réforme des régimes de retraite** : Conformément à la directive de se conformer à l'article 89 de la LGFP, l'APWD a apporté une modification à son régime de retraite à cotisations déterminées, entrée en vigueur au 31 décembre 2017, pour l'aligner sur un ratio de contribution 50-50. L'APWD a établi un comité des pensions pour soutenir la gouvernance du régime. En 2024, l'APWD a élargi les options de fonds disponibles pour les membres du Régime de retraite.

L'APWD appuie et respecte également d'autres lois, notamment :

- *Loi sur l'administration financière de l'Ontario*
- *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*
- *Loi concernant un pont destiné à favoriser le commerce*
- *Loi sur les ponts*
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*

Annexe 6 : Priorités et orientation du gouvernement

Les priorités du gouvernement du Canada ont contribué à définir l'orientation de l'APWD. Comme l'indiquent les exemples présentés dans la section 2, l'APWD remplit son rôle quant aux priorités suivantes :

- bâtir un présent et un avenir plus sains;
- faire croître une économie plus résiliente;
- mener une action climatique plus audacieuse;
- travailler plus fort pour rendre les communautés sécuritaires;
- défendre la diversité et l'inclusion;
- avancer plus rapidement sur la voie de la réconciliation;
- lutter pour un monde plus sûr, plus juste et plus équitable.

En plus des mesures prises concernant ces priorités, comme indiqué à la section 2.4, l'APWD a également mis l'accent sur les éléments suivants :

• **Transparence et gouvernement ouvert :**

- La transparence est fondamentale pour tenir le public informé du projet et aider l'APWD à remplir son mandat. La communication ouverte avec les médias, les clients, les partenaires, les communautés d'accueil et le grand public est essentielle pour que l'APWD atteigne ses objectifs et sa vision.
- L'APWD met à disposition sur son site Web, dans les délais requis, des documents comprenant le rapport annuel, le bilan des avantages communautaires, les rapports financiers trimestriels, les résumés du Plan d'entreprise, les divulgations proactives et les demandes en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

• **Analyse comparative entre les sexes plus :**

- L'APWD a établi un plan d'équité salariale qui garantit objectivement que chaque poste à l'APWD est évalué pour assurer l'équité entre les candidates et candidats ainsi que les titulaires. L'APWD travaille également actuellement à renforcer la communication dans ce domaine. Le Comité sur l'équité salariale de l'APWD soutient des éléments du processus d'évaluation des emplois.

• **Diversité et équité en matière d'emploi :**

- L'APWD en matière d'équité d'emploi comprend, mais ne se limite pas à, la diversité des genres et la diversité linguistique tant du personnel que du conseil d'administration.
- Le projet du Pont international Gordie-Howe démontre son engagement envers l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la communauté grâce au plan d'avantages pour la communauté. Dans le cadre de la stratégie de développement et de participation de la main-d'œuvre du plan, des partenariats sont utilisés pour servir les groupes en quête d'équité et les engagements liés à la main-d'œuvre et à la formation avec les femmes, les jeunes, etc. Dans le cadre de la stratégie d'infrastructure de quartier du Plan, des investissements ont été réalisés dans la programmation et l'infrastructure accessibles aux jeunes, aînés et membres de communautés autochtones, noires et de couleur de capacités variées, en célébrant l'histoire des cultures locales.

• **Mobilisation des Autochtones :**

- L'APWD continue de collaborer avec la Première Nation de Caldwell et la Première Nation de Walpole Island sur les consultations environnementales, la mise en œuvre d'initiatives axées sur la culture, les initiatives du plan d'avantages pour la communauté, la livraison et la sensibilisation générale ainsi que les possibilités de partenariat. La programmation pour les jeunes autochtones résidant dans la ville de Windsor et les environs continue d'être soutenue par le plan d'avantages pour la communauté en 2025. L'APWD continue de discuter d'une collaboration unique avec la Première Nation Caldwell, offrant une exposition à la surveillance environnementale sur le terrain à des membres et au personnel sélectionnés.

• **Espaces de travail sécuritaires :**

- L'APWD a mis à jour certaines politiques et procédures relatives à la création d'un environnement de travail sécuritaire. L'APWD utilise l'École de la fonction publique du Canada pour la formation de mise à jour sur la violence et le harcèlement en milieu de travail pour tous les employés. L'APWD a offert une formation aux premiers soins et à la réanimation cardiopulmonaire à la majorité de ses employés. Des offres futures pour l'année civile 2025 sont anticipées.

• **Accessibilité :**

- L'APWD a mis en œuvre des politiques, des programmes, des pratiques et des services liés à sa Politique d'accessibilité et à un Plan d'accessibilité. Ceci soutient l'inclusion et contribue à créer un Canada sans barrières. Sur un total de 42 initiatives pour le cycle de planification 2022-2025, 36 éléments d'action ont été réalisés, et six (6) sont en voie d'être réalisés en 2025.

• **Rapports des comptes publics :**

- L'APWD continue de faire des efforts raisonnables pour normaliser les divulgations, conformément à la lettre envoyée par le président du Conseil du Trésor au ministre du Logement, des Infrastructures et des Collectivités Canada, datée du 25 juillet 2024.

• **Stratégie pour un gouvernement vert et principes ESG dans l'approvisionnement :**

- L'APWD continue d'intégrer la Stratégie pour un gouvernement vert et la Stratégie fédérale de développement durable dans les objectifs de son plan ESG.
- En ce qui concerne l'approvisionnement, la flotte actuelle de l'APWD est composée de divers véhicules à essence. Cette flotte sera remplacée par des véhicules hybrides ou électriques, conformément à la Stratégie pour un gouvernement vert, à partir d'octobre 2025, lorsque le bail des véhicules existants expirera.

- **Responsabilité en matière de carboneutralité du Canada :**

- Lorsque la période d'exploitation commence, le GTIFCC de l'APWD commencera à suivre les données requises pertinentes à la période d'exploitation. Cela établira une année de référence et un objectif de réduction des émissions en vue des objectifs de développement durable du gouvernement.
- Le rapport sur les risques et les possibilités liés à la durabilité de l'APWD ainsi que les divulgations liées au climat sera disponible au cours de l'année civile 2025. La communication future sera assurée par le Comité ESG, le gestionnaire de l'environnement de l'APWD et un conseiller externe. Les données seront collectées et compilées pour l'inventaire des gaz à effet de serre de 2025.
- Des ateliers détaillés sur les risques liés au climat seront organisés tous les trois (3) ans, à partir de 2026, et seront supervisés par le conseil d'administration et l'équipe de direction de l'APWD.

- **Loi sur l'accès à l'information et la Loi sur la protection des renseignements personnels :**

- L'APWD examinera à nouveau ses politiques en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* en 2026-2027. L'APWD continue de rechercher des occasions de promouvoir les efforts d'accès ouvert, la confiance dans le gouvernement, la diversité et la réconciliation liés à l'AIPRP.

- **Cybersécurité :**

- L'APWD poursuit sa formation en cybersécurité pour le personnel et ses simulations d'hameçonnage.
- Un plan de continuité des activités a été élaboré et approuvé. Une formation a été dispensée au personnel et un essai complet du plan de continuité a été réalisé.

- **Plan du Canada sur le logement :**

- L'APWD soutient le Plan du Canada sur logement en fournissant des fonds aux collectivités pour aider à mettre fin à l'itinérance grâce au plan d'avantages pour la communauté. Les partenariats confirmés et potentiels incluent la Windsor-Essex Community Housing Corporation, pour développer des installations récréatives et des programmes récréatifs au bénéfice de leurs résidents. Il y a aussi un partenariat avec la Mission du centre-ville de Windsor pour fournir des services préventifs aux jeunes de l'ouest de Windsor.



WDBA  **APWD**
Windsor-Detroit Bridge Authority Autorité du pont Windsor-Détroit

Also available in English
© Autorité du pont Windsor-Détroit, Windsor, 2025

Conception :
Affaires générales et relations extérieures